



**PRÉFET  
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 15 février 2022, une enquête publique sera ouverte à la mairie de NOUAN-LE-FUZELIER, **du lundi 7 mars 2022 à 9h00 au mardi 5 avril 2022 inclus à 12h00**, concernant la demande d'extension du périmètre des servitudes d'utilité publique formulée par la société COOPER CAPRI en vue des restrictions d'usage des eaux souterraines et superficielles autour du site exploité à NOUAN-LE-FUZELIER, sur les parcelles cadastrées AX 32 et 36, AW 40 et 41, AY 31 et 33 à 36, AH 89, 142, 146, 148 à 156, 607 et 608.

Le dossier, comprenant notamment une notice de présentation, un plan du périmètre concerné, un plan parcellaire des terrains et bâtiments indiquant leurs usages actuels et envisagés et l'énoncé des règles envisagées, sera :

- déposé à la mairie de NOUAN-LE-FUZELIER, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ;

- disponible sur le site internet des services de l'État dans le Loir-et-Cher, à l'adresse [www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr), espace " Publications " – " Enquêtes publiques ".

Une version dématérialisée de ce dossier sera également mise à la disposition du public en mairie de NOUAN-LE-FUZELIER.

Monsieur Guy SCHNOERING, délégué régional au tourisme en retraite en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la mairie de NOUAN-LE-FUZELIER :

- le lundi 7 mars 2022 de 9h00 à 12h00,
- le jeudi 24 mars 2022 de 14h00 à 17h00,
- le mardi 5 avril 2022 de 9h00 à 12h00 (clôture de l'enquête).

**Le port du masque sera obligatoire lors des entretiens en présentiel avec le commissaire enquêteur.**

Des observations pourront lui être adressées pendant la durée de l'enquête par voie postale à la mairie de NOUAN-LE-FUZELIER, et par voie électronique à la Préfecture de Loir-et-Cher ([pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr)). Ces autorités les communiqueront, sans délai, au commissaire-enquêteur et les observations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture de Loir-et-Cher : [www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr) dans l'espace "Publications" – "Enquêtes publiques".

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Madame Sophie PICAT DROUET (tél : 02 54 83 49 43).

Après clôture de l'enquête et pendant une durée d'un an, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, à la mairie de NOUAN-LE-FUZELIER, à la Préfecture de Loir-et-Cher – Pôle environnement et transition énergétique - Place de la République à Blois, et sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher : [www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr) espace "Publications"- "Enquêtes publiques".

A l'issue de la procédure d'instruction, les servitudes d'utilité publique pourront être instituées par arrêté du préfet de Loir-et-Cher.